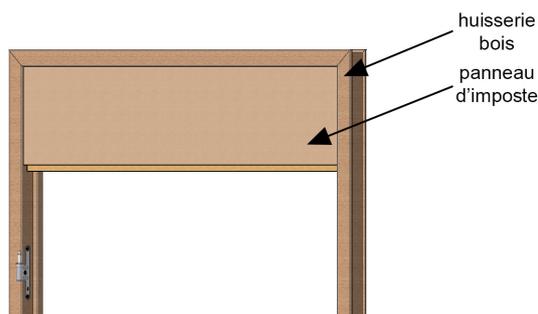


Panneau d'imposte plein

Les blocs-portes concernés par cette annexe peuvent intégrer des panneaux d'imposte pleins de même nature et conception que les vantaux selon l'une des configurations décrites ci-dessous :



Panneau d'imposte Fixe

Panneau d'imposte fixé à l' huisserie par le cochonnet ou par l'arrière à raison de minimum 2 fixations par montant et 3 fixations par traverse

(possibilité d'ajouter une traverse intermédiaire de section 71 x 68 entre le panneau d'imposte et le vantail)

Panneau d'imposte Basculant

Panneau d'imposte équipé de minimum 2 paumelles ou charnières invisibles en traverse haute ainsi que de verrous à aiguille en traverse basse afin d'assurer sa condamnation

Panneau d'imposte Ouvrant

(sur simple vantail seulement)

Panneau d'imposte équipé de minimum 2 paumelles ou charnières invisibles sur un montant ainsi que d'un verrou à aiguille en traverse basse du panneau d'imposte ou d'une serrure ou batteuse sur le second montant afin d'assurer sa condamnation.

(Les sens d'ouverture et le ferrage du panneau d'imposte doivent être identiques à ceux du vantail)

Voir notice de pose "Panneau d'imposte Bois" (RD_NP_IMP) pour la mise en place du panneau d'imposte en fonction des cas décrits ci-dessus.

Panneau d'imposte Démontable

Huisserie équipée d'une cornière acier de dimensions 15 x 15 x 2 (l x l x e) ou d'un tasseau en bois (densité minimale 680 kg/m³) de section 11 x 11, vissé(e) en traverse haute sur sa longueur.

Selon les cas, une rainure de 13,5 x 3 (p x l) ou de 9,5 x 12 (p x l) est usinée axée en traverse haute du panneau d'imposte.

Le panneau d'imposte est équipé de verrous en traverse basse afin d'assurer sa condamnation.